

## Au sommaire

### 11 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

**Immobilier.** Mesures visant à développer la vente de logements sociaux

**Urbanisme / Construction.** Modification de certaines réglementations relatives aux risques d'incendie

**Immobilier.** Modalité d'application de l'article L. 290-1 du CCH relatif à la nullité des promesses de vente SSP de plus de 18 mois

**Urbanisme / Construction.** Action spécifique de la commune en démolition d'un ouvrage construit illégalement

### 16 FAMILLE - PATRIMOINE

**Régimes matrimoniaux.** Participation bénévole d'un époux à l'activité professionnelle de son conjoint et enrichissement sans cause

### 17 FISCAL

**Impôt sur le revenu.** L'usufruit d'un bien immobilier est amortissable

**Mutation à titre gratuit.** Application des DMTG à la cession par une SA à son dirigeant d'un bien à un prix minoré

### 20 RURAL

**Aménagement foncier.** Opérations réalisées par les SAFER : application d'un même régime d'exonération

### 22 PROFESSION

**Notaires.** Preuve de la quittance d'une somme payée hors la comptabilité du notaire

**Responsabilité notariale.** Devoir de conseil du notaire lié à la persistance d'une inscription sur l'immeuble vendu au jour de la vente

## À LA Une

### L'impact de la loi PACTE sur la pratique notariale

**D**onner aux entreprises les moyens d'innover, de grandir et de créer des emplois, telle est l'ambition du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE).

La loi définitivement adoptée par l'Assemblée nationale le 11 avril 2019 comporte plusieurs mesures visant ainsi à simplifier tant la création d'entreprise que la vie des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Le Conseil constitutionnel, par décision du 16 mai 2019, a censuré partiellement le texte élaboré par les parlementaires. > **LIRE P. 1**